

## L'autoréduction: entre action, pression et négociations

MEDIAPART - Le 31 décembre, une coordination d'intermittents et de précaires a mené une action d'autoréduction au Monoprix de la rue du Faubourg-Saint-Antoine, à Paris (XIIe). Après négociation avec la direction, les intermittents et les précaires sont sortis du magasin avec des vivres d'une valeur d'environ 5.000 euros selon la direction. dans le but de les redistribuer à des sans-abri, des sans-papiers et des pauvres n'ayant pas les moyens de réveillonner. Monoprix a porté plainte. Mediapart était sur place.

**L**e 31 décembre, vers 17 heures, nous recevons à Mediapart l'appel d'une lectrice qui nous signale une action d'autoréduction au Monoprix de la rue du Faubourg-Saint-Antoine. Nous nous rendons sur place (voir la vidéo ci-dessous d'environ 4minutes)

Une cinquantaine de militants, notamment des membres de la coordination des intermittents et précaires d'Ile-de-France bloquent les caisses du magasin. Ils ont rempli 13 chariots, expliqué leur action aux clients et souhaitent partir sans payer.

La direction du magasin cède. Les policiers laissent les militants s'en aller. Le lendemain, Monoprix estimera les pertes à environ 5.000 euros. Puis portera plainte contre X pour «vol avec violences et insultes».

Bien que non médiatisée (aucun journaliste n'a été prévenu; la coordination s'exprime par communiqué), bien qu'aucune image n'ait été tour-

née hormis celles que nous vous proposons ici, l'action suscite vite de très nombreux débats. Me Eolas, sollicité par Rue89, livre une analyse juridique dans laquelle il estime que «l'autoréduction n'est pas un vol» puisque la direction a donné son accord. Selon lui, il s'agit d'une «extorsion» puisque cette action est un racket.

Pour Me Eolas, on ne peut parler juridiquement d'«état de nécessité» car il y aurait d'après lui d'autres moyens de porter assistance aux précaires, et «il n'y avait pas de danger imminent de passer un nouvel an de manière non conforme à la tradition gastronomique». L'avocat rappelle que «l'extorsion simple est punie de prison pouvant aller jusqu'à sept ans et 100.000 euros d'amende au maximum. (...) En bande organisée, c'est vingt ans et 1.500.000 euros d'amende».

L'action est la troisième du genre en quelques jours après le samedi 20 décembre aux Galeries Lafayette de

Rennes et le 27 au Monoprix de Grenoble.

Mais cette forme d'action collective n'est pas nouvelle. Elle est apparue dans les années 70 en Italie, où elle a été remise au goût du jour dans les années 2000 (détournement, piratage, gratuité dans des lieux culturels ou de commerce). Le 31, les précaires du faubourg Saint-Antoine évoquaient toutefois plutôt la Grèce, «où des assemblées en révolte organisent des autoréductions dans les supermarchés pour nourrir le mouvement».

A quand la prochaine action? Selon la coordination, aucune nouvelle action de ce type ne serait pour l'instant à l'agenda. ■

par Mathilde Mathieu  
<contact@mediapart.fr> et Michaël Hajdenberg <contact@mediapart.fr>